

ACTUALITÉS 2024 ET PERFECTIONNEMENT PAIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE


2 jours

METTRE À JOUR SES CONNAISSANCES ET INTÉGRER LES NOUVEAUTÉS

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés et notamment, la mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) dans la fonction publique, les impacts à moyen terme du Ségur de la Santé et de la loi de transformation de la fonction publique.

LES IMPACTS DE LA LOI DE LA TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

- › Indemnité de précarité pour les fins de CDD
- › Protection sociale complémentaire
- › Alignement de la rémunération des apprentis du secteur public sur celles du secteur privé
- › Versement du Supplément Familial de Traitement (SFT) en cas de séparation, de garde alternée et de recomposition familiale

Calcul du SFT en cas de séparation

- › Indemnité spécifique de rupture conventionnelle
 - calcul de l'indemnité
 - règles d'exonérations sociales et fiscales

Cas pratique : calcul d'ISRC

LA DSN DANS LA FONCTION PUBLIQUE

- › Les échéances à respecter
- › Le fonctionnement de la DSN mensuelle
- › Les DSN événementielles : arrêt de travail et fin de contrat

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

- › Le net imposable et les cas particuliers
 - IJSS subrogées
 - apprentis
 - CDD court

Illustrations

- › Les différents taux

LES AUTRES ACTUALITÉS

- › Le montant net social sur le bulletin de paie depuis juillet 2023
 - › Les frais professionnels : forfait télétravail, forfait mobilités durables
 - › Les mécanismes de compensation : indemnité compensatrice de la hausse de CSG, transfert primes/points, GIPA
 - › Les heures supplémentaires : réduction de cotisations et exonération d'impôts
- Les heures supplémentaires sur le bulletin de paie

LA GESTION DES PLAFONDS

- › La régularisation progressive
- › La proratisation du plafond
 - entrée/sortie en cours de mois
 - absence
 - employeurs multiples
- › Le fait générateur des cotisations : taux et plafond applicable en cas de rappel

Cas pratiques : la régularisation progressive

LA GESTION DE LA MALADIE

- › Nouveau Cerfa arrêt de travail
- › La journée de carence et ses nouvelles exceptions (grossesse, deuil enfant, fausse couche)
- › Le calcul des IJSS

Cas pratiques : calculer des indemnités journalières

- › La garantie du net

Intégrer les IJSS et la garantie du net sur un bulletin de paie

OBJECTIFS

- Intégrer les modifications intervenues dans le domaine de la paie pour actualiser et sécuriser ses pratiques.
- Appliquer la régularisation et la proratisation des plafonds.
- Calculer les IJSS et la garantie du net.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation opérationnelle intégrant les dernières évolutions en matière de paie et rémunérations des agents de la fonction publique
- Une actualisation réservée aux personnes disposant d'une connaissance préalable de la paie dans la fonction publique
- Une consultante spécialiste en paie des secteurs public et privé pour répondre à toutes les questions annexes

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services paie/personnel/RH, agents comptables
Il est nécessaire de maîtriser les fondamentaux de la paie dans le secteur public ou d'avoir suivi une formation GERESO sur ce thème

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 605 € HT - Réf : VPA-APCL
1 819 € HT avec accès e-ressources pendant un an à :
La paie dans la Fonction publique
(remise de 42 %, soit 214.02 € HT au lieu de 369 € HT)

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
le 29 février 2024 et le 1 mars 2024
les 3 et 4 octobre 2024
les 16 et 17 décembre 2024

Paris Montparnasse :
le 29 février 2024 et le 1 mars 2024
les 23 et 24 mai 2024
les 16 et 17 décembre 2024

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :
 Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :	Le :
Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :	
La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/	

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO